

## Direction interministérielle de la transformation publique

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

### **Avenant à la convention de délégation de gestion**

Vu la loi de finances initiale pour 2021 et son décret de répartition rattachant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le programme 349 au ministère de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 19 mai 2020 dans le cadre du fonds pour la transformation de l'action publique entre la directrice du budget, délégant, et la secrétaire générale pour l'administration du ministère des armées, délégataire,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le délégant désigné dans la convention précitée est remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le délégué interministériel à la transformation publique (DITP).

#### Article 2

Le présent avenant sera publié dans les bulletins officiels des ministères délégant et délégataire concernés.

Fait le 27 octobre 2020.

*Le délégué interministériel  
à la transformation publique,*  
THIERRY LAMBERT

*La secrétaire générale pour l'administration  
du ministère des armées,*  
ISABELLE SAURAT

Copie : La directrice du budget.